



NOTE CONCEPTUELLE DE LA TROISIEME EDITION DE LA CIEA (CIEA-III)

Table des matières

I.	Introduction.....	2
II.	Problématique.....	2
III.	Objectifs.....	4
IV.	Résultats attendus.....	5
V.	Thématique : « Emergence, Secteur privé et inclusivité ».....	5
	V.1. Développement des champions nationaux dans des filières compétitives et attraction des investissements directs étrangers : moteur du processus d'émergence.....	5
	V.2. Inclusivité : gage de la soutenabilité du processus d'émergence.....	8
VI.	Format et organisation des travaux.....	10
VII.	Publics visés.....	11
VIII.	Documentation.....	11
IX.	Tableau synoptique de la CIEA-I à la CIEA-III.....	12

I. Introduction

Depuis les chocs de 2016, l'économie mondiale se redresse et la croissance mondiale pour 2018 est estimée à 3,9 %. La reprise observée en 2017 devrait se poursuivre avec une croissance mondiale qui se maintiendrait à 3,9 % en 2019 selon le FMI. L'Afrique se situe dans cette dynamique avec une accélération de la croissance passant de 3,6 % en 2017 à 4,1 % en 2018 et 2019 (*Banque Africaine de Développement, 2018 : « Perspectives Economiques en Afrique »*). Cette amélioration résulte pour l'essentiel d'une conjoncture internationale plus favorable (croissance mondiale plus forte, hausse des prix des matières premières notamment du pétrole, etc.), d'une demande intérieure plus soutenue et de la hausse de la production agricole. Cette moyenne africaine masque les performances encore plus importantes de la plupart des pays ambitionnant d'aller vers l'émergence (Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Rwanda, Sénégal, Tanzanie...) dont la croissance économique se situe à près de 7% entre 2016 et 2018. La dynamique économique de ces pays est notamment soutenue par le secteur privé et la consommation interne, mais également par des investissements publics destinés à mettre à niveau les infrastructures.

La Conférence Internationale sur l'Emergence de l'Afrique (CIEA) a été instituée pour accompagner cette dynamique. De manière plus spécifique, elle vise à soutenir le développement des capacités à préparer et mettre en œuvre les plans d'émergence en mutualisant les expertises et en documentant les bonnes pratiques en la matière. Les deux premières éditions de la CIEA ont montré que plusieurs pays africains ambitionnent d'aller vers l'émergence. A cet effet, ils ont formulé des plans d'émergence soutenus par des visions à long terme conformes avec les principes de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Pour matérialiser cette ambition dans la durée, les pays devront relever des défis majeurs tels que : (i) l'atteinte de consensus solides entre tous les acteurs (politique, société civile, secteur privé national...) sur la vision à long terme afin de faciliter le maintien du cap et la persévérance dans les réformes au-delà des aléas des cycles électoraux, (ii) le développement du leadership individuel et collectif pour assurer un pilotage stratégique et opérationnel de l'émergence qui, en tant que pari sur l'avenir, se planifie et se construit dans un environnement stable (paix, sécurité, respect des droits humains, transparence...).

C'était l'esprit de la Déclaration d'Abidjan de 2015 qui appelait les acteurs africains, en commençant par les gouvernements, à engager une réflexion et veille stratégique commune sur les questions pouvant impacter la marche vers l'émergence. Cette Déclaration relevait le besoin d'organiser tous les deux ans un Forum sur les bonnes pratiques. Cet événement biennal commence à prendre corps et devient de plus en plus le cadre où les acteurs africains (gouvernement, secteur privé, société civile, universités...) échangent sur des contraintes et défis communs afin de trouver des solutions conformes au contexte africain, mais qui tirent aussi profit des leçons apprises en Afrique et ailleurs.

II. Problématique

La première édition de la CIEA (CIEA-I), tenue du 18 au 20 mars 2015, a permis d'échanger sur les conditions de l'émergence de l'Afrique à la lumière des dynamiques en cours et des leçons apprises des transformations économiques et sociales intervenues non seulement dans les pays émergents, notamment la Chine, le Brésil, l'Inde et la Malaisie, mais également dans certains pays africains. Sa Déclaration a donné les grandes lignes du **modèle d'émergence** que le Continent s'est choisi compte tenu de ses spécificités.

La deuxième édition de la CIEA (CIEA-II), tenue du 28 au 30 mars 2017, s'est quant à elle penchée sur les défis

de la mise en œuvre des plans d'émergence en Afrique. Relever ces défis exige, à tous les niveaux, en commençant par **l'Etat et les administrations publiques**, des compétences clés, de la rigueur, de l'organisation, de l'engagement ferme et la mobilisation des financements nécessaires.

Actuellement, plusieurs pays africains ambitionnant d'aller vers l'émergence voient leurs croissances économiques soutenues par des investissements publics dans les infrastructures. Ces investissements sont certes de nature à stimuler la croissance en attirant des investissements privés, mais leur développement soutenu dans le temps pourrait être limité par la contrainte d'endettement. Dans ce contexte, le débat porte de plus en plus sur le besoin (voire l'urgence) d'accroître significativement la contribution du secteur privé à la croissance pour qu'elle reste forte, durable et tienne compte des opportunités qui pointent à l'horizon (Zone de libre-échange continentale, expansion de la taille du marché africain et de la classe moyenne, rapide urbanisation...).

Profiter de ces signaux positifs pour accélérer la transformation structurelle nécessite un secteur privé national engagé à investir massivement de manière à enclencher de nouveaux moteurs de croissance, notamment dans les secteurs où la demande africaine progresse rapidement (industries manufacturières, industries agro-alimentaires, biens d'équipements, électroménagers, pièces détachées, services de support...) en tenant compte de la révolution digitale et de son impact sur les modes de production des biens et services. Cela nécessite aussi le développement de filières compétitives dans des secteurs où les pays africains disposent d'avantages comparatifs ou peuvent travailler ensemble ; c'est indispensable pour gagner des parts de marché aux niveaux national, régional et mondial afin de créer plus de richesses et d'emplois sur place.

Développer des champions nationaux et les transformer en champions africains devraient faciliter cette dynamique, permettre l'éclosion de filières intégrées avec un tissu de PME plus compétitives et gagner des parts de marchés à l'exportation. C'est l'une des voies pour générer une base plus pérenne de ressources internes pouvant soutenir le financement des politiques publiques. Vu sous cet angle, la marche vers l'émergence des pays africains va de pair avec le développement de champions nationaux innovants et capables de prendre des risques sur le long terme.

Dans la plupart des pays africains, en particulier ceux aspirant à devenir émergents, ce débat prend forme et nécessite des solutions pratiques permettant au secteur privé de contribuer à une dynamique de croissance plus durable. Aller dans cette direction requiert un secteur privé national fort, engagé dans le long terme et soutenu par des partenariats solides avec un Etat développementaliste (tel que défini dans la Déclaration d'Abidjan de la CIEA-I). Dans cette optique, le secteur privé, avec en tête ses champions nationaux, sera l'acteur de premier plan pour booster la transformation structurelle de l'économie et accélérer la marche vers l'émergence. A cet effet, il devra participer à la co-construction, à l'impulsion et à la mise en œuvre des réformes structurelles et des investissements stratégiques à fort effet d'entraînement sur la transformation structurelle. Ce qui permettra aux pays africains de maintenir une dynamique de croissance forte et inclusive à même de soutenir le processus d'accumulation du capital et de diversification économique.

A côté de l'accélération et du maintien de la croissance dans la durée, l'autre enjeu est celui de sa qualité dans le sens d'une plus grande inclusivité dans un environnement marqué par la forte aspiration des populations au bien-être et une meilleure gouvernance. Dans ce contexte, il est important de concilier les exigences de long terme découlant de la nécessaire transformation structurelle des économies, et celles de court terme du

fait d'une demande sociale pressante liée à la pauvreté et aux inégalités. En effet, la faisabilité (voire la crédibilité) des processus d'émergence exige qu'ils produisent progressivement des résultats de développement humain conformes aux Agendas 2063 de l'Union Africaine et 2030 sur le développement durable. Cela suppose la prise en compte des articulations entre la valorisation des opportunités économiques des territoires et la réduction des inégalités économiques et géographiques. Réaliser ces exigences de long terme et de court terme requiert une adhésion totale des populations et leur implication dans la conduite de toutes les étapes du processus d'émergence, subordonnée à un contrat social dont les termes devront être clairs, assis sur une vision partagée et s'inscrire dans une optique de redevabilité.

Fort des enseignements tirés des deux premières éditions et tenant compte des dynamiques en cours, la 3^{ème} édition de la CIEA (CIEA-III) traitera du développement **du secteur privé et de l'éclosion de champions nationaux** comme conditions nécessaires à la réussite des plans d'émergence africains. En plus de cette problématique centrale, la Conférence traitera également des modalités de la contribution du secteur privé à l'**inclusion** et à la valorisation des opportunités économiques des territoires, et ceci dans le cadre de partenariats publics-privés féconds.

Pour renforcer la crédibilité de la CIEA, la rencontre de 2019 sera l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre des résolutions de deux précédentes éditions de la CIEA et de dégager de nouvelles perspectives. Sa crédibilité passe aussi par la capacité à impacter positivement les préparations et révisions en cours de plans d'émergence dans plusieurs pays africains. A cet effet, la CIEA-III sera l'occasion d'apporter quelques innovations en capitalisant sur les résultats des deux premières éditions. Ainsi, la conduite d'études nationales de cas sera l'occasion de faire la revue des processus d'émergence en cours sur le Continent et de mettre en valeur les bonnes pratiques de pays africains. Par ailleurs, en plus du secteur privé qui sera au centre de la préparation et de la tenue de la CIEA-III, le Réseau africain des Delivery Units sera fortement impliqué dans l'organisation scientifique afin qu'il s'approprie cet événement et renforce la collaboration entre ses membres. Cette interaction entre les membres du Réseau sera facilitée par la plateforme digitale d'échanges collaborative dédiée au partage d'expériences et de solutions susceptibles de lever les contraintes régulièrement rencontrées par les pays africains. Cette plateforme sera aussi le lieu où ces acteurs pourront trouver la dernière génération d'outils et méthodes disponibles en Afrique ou ailleurs dans le monde.

III. Objectifs

L'objectif général de la CIEA-III est d'approfondir le débat et de proposer des solutions pratiques pour les plans d'émergence africains, via un engagement visible du secteur privé national soutenu par de solides partenariats avec l'Etat en vue d'une croissance forte, résiliente, inclusive et qui valorise les potentialités de tous les territoires. De manière spécifique, il s'agit :

- De faire le point sur la marche des pays africains vers l'émergence et de documenter les bonnes pratiques ;
- De capitaliser sur les meilleures pratiques permettant de garantir l'inclusivité des dynamiques d'émergence ;
- D'échanger sur les meilleures initiatives concourant à renforcer le rôle du secteur privé dans les processus d'émergence ;
- De consolider les échanges et la collaboration entre les structures chargées du suivi des plans d'émergence.

IV. Résultats attendus

A l'issue de la CIEA-III, les principaux résultats attendus sont :

- L'actualisation des connaissances sur les dynamiques d'émergence en cours en Afrique et la meilleure compréhension des goulots d'étranglement limitant le développement du secteur privé et l'inclusivité ;
- Le renforcement du leadership collectif (Etat, secteur privé, populations) pour une coordination des interventions de tous les acteurs et un dialogue public-privé renoués ;
- Le renforcement des capacités des acteurs, en particulier les structures chargées du pilotage des plans d'émergence, en mettant à leur disposition des options pratiques ainsi que des outils et méthodes innovants.
- Un scanning des bonnes pratiques et des erreurs à éviter des politiques d'émergence pour l'ensemble des pays africains couverts par le RBA, sur la base du Référentiel des Bonnes Pratiques

V. Thématique : « Emergence, Secteur privé et inclusivité »

Le thème choisi « Emergence, Secteur privé et Inclusivité » participe aux interrogations mentionnées plus haut. Dans cette optique, les débats et les solutions seront focalisés sur l'engagement du secteur privé national en les orientant autour des sous-thèmes suivants :

- Le développement des champions nationaux dans des filières compétitives et l'attraction d'investissements directs étrangers (IDE) : moteur du processus d'émergence ;
- L'inclusivité : gage de soutenabilité des dynamiques d'émergence.

V.1. Promotion du secteur privé comme moteur de l'émergence : Développement des champions nationaux dans des filières compétitives et attractivité des financements extérieurs

La réalisation de l'Agenda 2030 sur le développement durable nécessite l'accélération de la croissance économique à un rythme d'au moins 7 % par an dans les pays africains. Cela suppose, comme dans toutes les économies de marché, que le secteur privé en soit le principal moteur. Or, si la part de l'investissement public dans le PIB de l'Afrique, en particulier l'Afrique au Sud du Sahara est équivalente à celle des autres parties du monde, celle de l'investissement privé est toujours inférieur de 7 points de base (15% contre 22% entre 2010 et 2016) par rapport à l'Asie du Sud-Est (FMI, 2018 : « Perspectives économiques de l'Afrique Subsaharienne : Mobilisation des recettes fiscales et investissement privé »).

Ce faible niveau est aussi le reflet d'une attractivité limitée des investissements directs étrangers (IDE) qui représentent environ 2% du PIB (67 milliards US \$ en moyenne par an entre 2010 et 2016) et 27% des investissements privés en Afrique contre 8% du PIB et 36% des investissements privés en Asie du Sud-Est. Par ailleurs, ces IDE sont captés en majorité (57%) par cinq pays (Angola, Egypte, Nigéria, Ghana, Ethiopie) avec une majorité des flux (76%) allant au secteur des industries extractives. Cette situation, qui limite la contribution du secteur privé moderne (industries et services) dans la croissance, traduit le besoin de disposer d'un écosystème de qualité propice à son expansion et au développement de champions nationaux menant leurs activités dans des filières compétitives. Sur un autre plan, 94% des IDE en provenance de l'Afrique (25 milliards de US \$ en moyenne par an entre 2010 et 2016) viennent de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de l'Egypte, du

Maroc et du Nigéria, l'Angola enregistrant à lui tout seul 68% de ces flux. Ce qui dénote du nombre limité de pays africains dont le secteur privé a une stratégie régionale, continentale ou mondiale. Ainsi, le nombre d'entreprises africaines dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard de US\$ n'est que de 400.

Dans ce contexte, il est important de mieux apprécier les contraintes internes au secteur privé qui limitent son investissement et l'éclosion de champions nationaux (manque de vision et de stratégie développement à long terme, problèmes d'organisation et de gouvernance d'entreprise, prise limitée de risques, faible capacité à nouer des alliances...). Toutefois, les contraintes ne se situent pas seulement au niveau du secteur privé car la situation reste caractérisée par les gaps dans les politiques publiques qui freinent la création de véritables écosystèmes. Les obstacles les plus cités portent sur le caractère peu favorable de l'environnement des affaires, les distorsions découlant du système fiscal, le niveau élevé de la corruption, les difficultés d'accès au financement, la qualité des ressources humaines dans certains secteurs, le déficit infrastructurel (disponibilité et coût de l'énergie et de la logistique). Ces contraintes limitent la capacité des entreprises à grandir et se consolider via la croissance organique et/ou les fusions-acquisitions pour devenir des champions nationaux. En outre, la plupart des pays africains manquent encore d'une vision partagée entre l'Etat et le secteur privé pour faire émerger des entreprises nationales capables de créer de la richesse et des emplois en un nombre suffisant. Ce manque de vision partagée se caractérise par, entre autres, un accès non-privilegié du secteur privé national aux marchés publics, le manque de politique de contenu local et la non-obligation d'établissement de partenariats capitalistiques entre investisseurs nationaux et étrangers qui se traduit par la composition déséquilibrée du capital social des entreprises privés. Ce manque de vision partagée se reflète enfin par l'absence d'une diplomatie active pour accompagner les entreprises nationales dans la recherche de marchés extérieurs, notamment sur le plan régional et continental.

Certaines de ces questions ont fait l'objet d'échanges lors de « l'Africa CEO Forum (ACF) » de mars 2018 à Abidjan qui avait relevé le besoin pour le secteur privé africain d'améliorer sa productivité, d'investir dans l'innovation, de renforcer son dialogue avec le secteur public et de faire évoluer son système de gouvernance. L'ACF avait aussi abordé la problématique des champions nationaux de demain, en particulier les startups travaillant sur les nouvelles technologies. Toutefois, cette réflexion mérite d'être approfondie en vue de mieux comprendre les contraintes limitant l'investissement privé national et l'IDE au moment où les opportunités se manifestent à l'horizon. C'est notamment le cas de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) qui boostera le commerce intra-africain (16% actuellement contre 50% en Asie et 70% en Europe) avec un marché dont la taille atteindra 2,5 milliards de personnes d'ici 2050 (contre 1,2 milliards en 2015 dont plus d'un tiers est membre de la classe moyenne d'après les données des Nations Unies). C'est aussi le cas de l'urbanisation rapide du Continent (58,9% en 2050 contre 41,2% en 2015), phénomène qui a été, partout ailleurs dans le monde, un levier pour l'industrialisation et dont la matérialisation nécessite de repenser l'organisation des villes africaines pour une meilleure attractivité des industries et des services (*Banque Mondiale, 2017 : « Africa's cities: opening doors to the World »*).

Ainsi, le secteur privé national dispose d'une importante marge de manœuvre pour mieux contribuer à l'accélération de la croissance et à son maintien à un niveau élevé s'il est mieux organisé et engagé à investir pour réhausser la productivité et la compétitivité afin de positionner les économies africaines dans une dynamique vertueuse propice à la création d'emplois et à l'innovation. C'est l'évolution qui a été constatée dans la plupart des économies émergentes d'Asie ou d'ailleurs où elle est souvent accompagnée de l'éclosion de véritables champions nationaux qui ont facilité une transformation structurelle plus rapide et le développement de filières intégrées. C'est le cas de la Corée du Sud qui a vu ses champions nationaux devenir des acteurs mondiaux

de premier plan dans les domaines des nouvelles technologies, de l'automobile et de la construction maritime.

Avec une population de plus 1 milliard de personnes (dont 34% étant de la classe moyenne) et de plus de 2,5 milliards en 2050, l'Afrique peut compter si la mise en place de la ZLEC est sérieusement prise en considération et supportée par une vision partagée du positionnement stratégique des pays africains dans chacune des cinq régions, avec comme point de mire la lancinante question de la spécialisation et du développement de chaînes de valeur régionales, voire continentales. A cet effet, l'Afrique doit bâtir de solides partenariats stratégiques qui tiennent compte du déplacement du centre de gravité du monde de l'Océan Atlantique vers l'Océan Pacifique, mouvement qui pourrait se rapprocher de l'Océan Indien, donc de l'Afrique, si les pays africains prennent de manière concertée les bonnes décisions. Dans cette perspective, le secteur privé africain a un rôle important à jouer ; il devra agir rapidement pour faire émerger plus de champions nationaux positionnés sur des filières compétitives comme acteurs majeurs du marché continental et qui se positionneront avec plus de légitimité sur les chaînes de valeurs mondiales.

Dans cette optique, le cœur des discussions de la prochaine Conférence portera sur l'identification avec le secteur privé de solutions pratiques pour doubler (voire tripler), dans les 10 prochaines années, le nombre d'entreprises africaines dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard de US\$, en particulier les champions nationaux ayant une stratégie régionale, voire continentale. Ces solutions devront faciliter la levée des goulots d'étranglement qui freinent la montée de l'investissement privé en Afrique (IDE, investissements privé national). Ces discussions se feront en relation avec le Pacte du G20 avec l'Afrique qui propose, entre autres, un cadre pour stimuler l'investissement privé. Elles pourront aussi bénéficier du travail effectué dans ce domaine par le Système de Développement des Nations Unies, en particulier l'ONUDI.

La CIEA-III sera ainsi l'occasion d'approfondir les discussions non seulement sur les conditions de développement des champions nationaux positionnés sur des secteurs moteurs de croissance. En plus des discussions déjà entamées lors de l'ACF de 2018, la CIEA-III va élargir les débats autour de solutions pour les entreprises travaillant dans les secteurs traditionnels (industries manufacturières, agro-industries, services de support, économie numérique...) et pouvant pleinement profiter des facteurs positifs mentionnés plus haut (ZLEC, expansion du marché africain, urbanisation...). Ainsi, la CIEA-III affinera les solutions discutées lors de l'ACF de 2018 en les replaçant dans un contexte plus global qui prend en considération le rôle du secteur public et le cadre macro-économique. Les Etats ont un rôle à jouer dans l'émergence de champions nationaux ; à cet effet, il sera important d'apprécier la qualité de leur soutien pour le développement d'écosystèmes et la recherche de marchés extérieurs.

Il s'agira enfin d'engager le secteur privé étranger pour un rééquilibrage des flux d'IDE en faveur des secteurs susmentionnés pour faciliter leur accès aux capitaux, aux technologies et un meilleur positionnement sur les chaînes de valeur mondiales. Enfin, les discussions aborderont les solutions à envisager pour que le secteur privé lève ses contraintes internes (organisation, gouvernance d'entreprise...) et renforce sa capacité à engager un dialogue rénové avec le secteur public. Un tel dialogue ne sera pas seulement axé sur l'environnement des affaires, mais aussi soutenu par des solutions compatibles avec l'ambition d'émergence (vision et agenda partagés autour des moteurs de croissance, investissement privé, financement privé des infrastructures...).

Dans ce cadre, l'analyse s'appuiera sur les leçons apprises du rôle que les Etats ont eu à jouer pour le développement de filières compétitives et l'expansion des champions nationaux dans certains pays émergents, en

particulier les effets bénéfiques et les limites. Ce regard permettra de mieux circonscrire les politiques publiques à mettre en place en Afrique pour accompagner le secteur privé à développer des biens et services à forte productivité, compétitifs et innovants tout en évitant de lui faire bénéficier de protections indues ou nuisibles à l'économie dans le moyen/long terme.

Aussi, les échanges examineront aussi les solutions visant à soutenir le développement de champions nationaux via des partenariats avec des investisseurs internationaux qui ont une réelle maîtrise des chaînes de valeur mondiales et peuvent faciliter le transfert de technologies et l'accès aux capitaux. Dans cette optique et à titre d'exemple, seront analysées les solutions proposées par l'Initiative « Made-In-Africa » en cours d'opérationnalisation dans quelques pays (Ethiopie, Côte d'Ivoire, Nigéria, Rwanda, Djibouti...). Cette initiative vise à renforcer le positionnement de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales en tirant profit de la montée des coûts salariaux en Chine et de la transition de son modèle de développement (Made-In-China 2025) vers une économie basée sur la technologie et l'innovation. Elle accompagne la délocalisation en Afrique de certaines industries manufacturières et/ou le développement de l'investissement privé, notamment chinois, dans des secteurs où les pays disposent d'avantages compétitifs. A cet effet, en marge de la Conférence, des réunions seront organisées pour (i) faciliter des rencontres B2B entre des investisseurs privés de pays émergents et de potentiels champion nationaux, (ii) présenter des secteurs prometteurs pour des partenariats capitalistiques et (iii) faire le point sur la mise en œuvre de l'Initiative « Made-In-Africa ».

Il s'agira enfin d'analyser la contribution de ces champions dans le développement des filières intégrées. Dans ce cadre, la réflexion sera axée sur la pertinence de l'approche filière, qui transcende la vision sectorielle, comme modalité pour favoriser une meilleure intégration des politiques publiques et coordination des interventions du secteur privé. Dans cette optique, les discussions permettront d'étudier ses atouts et limites, en particulier les politiques publiques à mettre sur pied, la capacité et l'intérêt des champions nationaux à faciliter l'éclosion d'un écosystème d'entreprises (sous-traitantes, co-traitantes...) travaillant autour d'un même objectif stratégique.

V.2. Inclusivité : gage de la soutenabilité du processus d'émergence

La forte croissance de ces dernières années en Afrique contraste avec l'amélioration moins rapide de son indice du développement humain (PNUD, 2016 : « Rapport mondial sur le développement humain »), conduisant ainsi à s'interroger sur la capacité des stratégies de développement en cours à répondre aux préoccupations de la population. Apporter les réponses adéquates à cette problématique conditionne l'adhésion des populations autour de l'ambition d'émergence qui exige le respect du contrat social convenu entre gouvernants et populations.

Au regard des situations de précarité, de vulnérabilité et de faible résilience constatées dans les communautés, les plans d'émergence devraient donc s'adosser sur des contrats sociaux de manière à éradiquer progressivement toute forme d'exclusion sociale et à engager les populations comme acteurs de leur propre développement. Atteindre cet objectif nécessite des initiatives aussi bien de la part du secteur public que du secteur privé ainsi que leur parfaite complémentarité pour, entre autres, créer des emplois décents, faciliter l'inclusion des petits producteurs ruraux dans les chaînes de valeur, assurer une pleine participation des femmes dans la sphère économique (D'après le PNUD, les pertes économiques dues aux inégalités de genre sur le marché du travail représentent 105 milliards US \$ en 2014, soit 6 % du PIB de l'Afrique au Sud du Sahara) et créer un cadre de dialogue social pour la promotion de valeurs citoyennes propices au développement. Ce partenariat

permettra ainsi de bâtir des interventions pour une émergence qui tienne compte de la réalisation des Objectifs de Développement Durable.

Pour répondre à cette problématique, la CIEA-III va faciliter un débat de fond (i) sur les réformes/investissements à initier et/ou à amplifier pour aller vers une émergence qui prenne en compte l'inclusivité, à savoir notamment la capacité de la croissance à réduire la pauvreté et les inégalités. Ce qui reviendra à se pencher sur les difficultés récurrentes du secteur public des pays africains à garantir les investissements nécessaires à la réalisation d'un développement humain et durable ainsi que leur efficacité. Il en sera de même de l'existence et la capacité d'un secteur privé compétitif positionné sur des biens et services à forte productivité pour créer suffisamment d'emplois décents, ce qui est en phase avec le juste équilibre mentionné plus haut entre l'accumulation interne de capital via le réinvestissement sur place des bénéficiaires, donc en faveur de la création de plus de richesses et d'emplois, et le rapatriement des bénéficiaires.

Dans cette perspective, la création d'emplois décents et à forte productivité apparaît comme l'un des canaux appropriés par lequel la croissance économique pourra améliorer le bien-être social ; le débat permettra d'approfondir et circonscrire les rôles respectifs que les secteurs public et privé, et les populations elles-mêmes, ont à y jouer. Cette problématique, en particulier la capacité de créer de l'emploi pour les jeunes, constitue un enjeu de taille étant donné la structure démographique du continent africain marquée par la jeunesse de la population. Dans cette optique, l'une des voies de passage obligée porte sur le renforcement du capital humain, en particulier l'efficacité et la qualité de l'éducation et de la formation. Cela nécessitera, entre autres, le développement de Centres de Formation d'Excellence et le partenariat avec le secteur privé pour valoriser la recherche et l'innovation en vue d'accroître la productivité et la qualité des biens et services.

Compte tenu de la capacité limitée du service public à créer des emplois, toutes les conditions doivent être réunies pour que le secteur privé puisse jouer pleinement son rôle dans la création de suffisamment d'emplois décents et productifs. En effet, il est confronté à de nombreuses difficultés qui limitent sa demande de travail. Par ailleurs, le positionnement des pays africains sur les chaînes de valeur (faible transformation des produits de base, contribution de moins de 2% à l'industrie manufacturière mondiale...) limite la création d'emplois à un nombre suffisant pour faire face au boom démographique. Au contraire, ce positionnement exporte des emplois africains vers des pays mieux positionnés sur les chaînes de valeur. Le secteur privé national a un rôle fondamental à jouer pour le relèvement de ce défi.

Sur un autre plan, la vitesse de ruissellement de la croissance n'est pas suffisamment rapide pour relever durablement le niveau de revenu de tous les ménages, en particulier dans les zones rurales, ou de rehausser fortement les niveaux de productivité de l'économie informelle. De ce fait, la transformation structurelle des économies africaines, tout en optimisant la composition sectorielle de la production, devra porter un accent particulier dans les secteurs où la population active est la plus dense, avec des mesures spécifiques. C'est le cas de l'économie agricole qui occupe la majorité des ménages dans les pays africains et souffre encore d'un déficit de productivité. C'est aussi le cas de l'économie informelle qui fournit actuellement la plus grande partie des emplois en milieu urbain.

Dans ce cadre, les plans d'émergence devraient promouvoir les réformes adéquates pour attirer les investissements privés dans ces secteurs, assurer une diversification plus efficiente et une meilleure insertion dans les chaînes de valeur, et enfin donner une orientation plus favorable aux économies locales. Ces plans devront aussi favoriser le renforcement de l'inclusion financière en faveur des petits producteurs du secteur rural et

du secteur informel pour investir dans la productivité et les services qui limitent actuellement leur professionnalisation, le respect des normes et l'accès aux marchés.

Par ailleurs, l'offre de services sociaux, plus particulièrement l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement et les infrastructures d'accès aux marchés, est une composante importante de l'inclusivité. Les besoins en investissements dans ces domaines demeurent considérables et appellent un renforcement sur les plans quantitatif et qualitatif qui nécessite aussi bien des investissements publics que la mobilisation du secteur privé en faveur des secteurs sociaux. Ainsi, l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités, qui apparaissent comme la finalité des processus d'émergence, nécessitent, de ce fait, de trouver les voies et moyens pour établir progressivement et durablement l'égalité des chances de toutes les populations à bénéficier d'une prospérité partagée.

Rendre la croissance plus inclusive passe aussi par un développement harmonieux de tous les territoires en tenant compte de leurs différentes potentialités ou des besoins d'équité de manière à fixer les populations dans les lieux où se crée la richesse et, de ce fait, pallier la concentration des populations dans les centres urbains. Il s'agira, à cet égard, d'engager des discussions sur la territorialisation des politiques publiques dans un contexte où les capitales africaines centralisent la grande partie des investissements, des infrastructures et de la production des biens et services. Le développement social et économique équilibré dans l'ensemble des territoires nécessite toutefois de lourds investissements dans les infrastructures économiques, digitales et sociales dont le financement peut buter sur les contraintes de soutenabilité de la dette publique. D'où le besoin de réfléchir sur des modalités complémentaires de financement (secteur privé, PPP, land value capture...).

Au regard de ces multiples défis qui ne pourront pas tous faire l'objet d'une analyse, les discussions seront centrées sur les modèles de territorialisation du développement (pôles régionaux de développement, pôle de compétitivité, grappe d'entreprises) et leur adaptabilité pour une émergence qui s'appuie sur les territoires pour créer des richesses sur place. Il sera, à cet effet, important d'échanger sur les façons dont le secteur privé pourrait être la force motrice de cette dynamique (valorisation des potentialités des territoires, insertion dans les chaînes de valeurs, financement des infrastructures...). Dans cette perspective, il faudra mieux cerner les attentes du secteur privé vis-à-vis des autres acteurs, y compris le secteur public, pour jouer efficacement son rôle de locomotive de la territorialisation de l'émergence.

VI. Format et organisation des travaux

La conférence se déroulera sous la forme de panels de haut niveau constitués en sessions plénières avec des présentations sur les thématiques retenues, suivies de discussions. Elle débutera par une cérémonie d'ouverture avec des allocutions des Chefs d'Etat, de dirigeants d'organisations internationales et du secteur privé africain.

Les deux thèmes mentionnés plus haut feront chacun l'objet d'une session plénière suivie de sessions parallèles pour approfondir les questions, tirer les enseignements et formuler des recommandations. Les sessions parallèles seront au nombre de quatre, en raison de deux par sous-thème avec les discussions portant sur les rôles attendus du secteur privé, de l'Etat et des autres acteurs y compris les organisations d'intégration africaine.

Un dîner de gala sera organisé au premier jour, sous forme d'évènement thématique avec la participation de

grands entrepreneurs africains et la présentation de quelques expériences innovantes en Afrique (avec éventuellement l'octroi de prix symboliques).

Il est aussi prévu l'organisation d'événements parallèles qui permettront à certains acteurs et pays, en particulier le pays hôte, de présenter certaines innovations portant sur le thème de la Conférence et de faciliter le partage d'expériences. Les thèmes de ces événements pourraient porter, entre autres, sur les travaux du Réseau africain des Delivery Units, les expériences d'inclusion sociale (PUDC, etc.), les leçons apprises du développement de quelques champions nationaux...

Une session plénière sera organisée au dernier jour pour présenter les conclusions et recommandations de la CIEA-III, suivie de la cérémonie de Clôture durant laquelle seront lus la Déclaration de Dakar et le programme de travail en perspective de la CIEA-IV.

VII. Publics visés

La conférence réunira des Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que des acteurs et partenaires au développement en provenance d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie et d'Europe. Compte tenu de sa thématique, le secteur privé sera au cœur de la préparation et de la tenue de la CIEA-III.

Les autres participants seront des praticiens issus notamment de l'administration publique, de la société civile, des chercheurs du monde académique ainsi que des experts des agences de coopérations bilatérale et multilatérale, dont le Système des Nations Unies, la Banque mondiale et l'Union Africaine.

VIII. Documentation

Les supports documentaires de la conférence seront les suivants : (i) des rapports et études de cas ; (ii) des présentations des panélistes (notes, interventions, ...) ; (iii) des notes d'orientation pour les sessions plénières et parallèles ; (iv) des notes d'information aux participants.

Concernant la documentation des sessions plénières, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement prépareront chacun un rapport sur le thème qui lui sera confié. Le PNUD, de son côté, fera le point sur l'état de l'émergence en Afrique et les bonnes pratiques avec un accent particulier sur le développement de champions nationaux. A cet effet, un scanning de bonnes pratiques dans les pays africains et des études nationales de cas seront préparés. Pour la documentation des sessions parallèles, des personnalités/institutions/pays seront identifiés au préalable pour préparer des papiers ou des études de cas permettant de guider les débats.

IX. Tableau synoptique de la CIEA-I à la CIEA-III

CIEA-I	CIEA-II	CIEA-III
Emergence de l'Afrique : cadre conceptuel, enjeux et conditions	Mise en œuvre des plans d'émergence en Afrique	Emergence, Secteur privé et inclusivité
État Développementaliste et Émergence <ul style="list-style-type: none"> • Prérequis : paix, sécurité et respect des droits de l'homme en Afrique • Planification stratégique et impulsion des réformes structurelles au bénéfice de l'intérêt général • Capacité de fournir des services publics de qualité et de développer des partenariats solides avec le secteur privé • Transparence et reddition des comptes 	Gouvernance des institutions publiques <ul style="list-style-type: none"> • Approches de mise en œuvre et de suivi-évaluation des plans d'émergence de manière efficace, transparente et participative. • Rôles des autres acteurs (Etat, OSC, Secteur privé...) dans la mise en œuvre des plans d'émergence • Planification et financement des infrastructures nécessaires à l'émergence 	Développement des champions nationaux dans des filières compétitives et attraction des IDE : moteur du processus d'émergence <ul style="list-style-type: none"> • Conditions de développement des champions nationaux (rôle de l'Etat, organisation du secteur privé, gouvernance des entreprises et dialogue public-privé, rôle de l'intégration régionale) ;
Emergence et changements des modes de production et de consommation <ul style="list-style-type: none"> • Transformation structurelle pour une croissance diversifiée, durable et utilisant la technologie et l'innovation • Modes de production et de consommation conformes aux impératifs du développement durable • Infrastructures de développement et accélération de l'intégration régionale 	Transformation structurelle, inclusive et durable <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures, urbanisation et transformation industrielle • Industrialisation et création d'emplois • Digitalisation et émergence • Capital humain et émergence • Développement de l'entrepreneuriat et de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des filières intégrées pour accélérer les processus d'émergence ; • Développement d'écosystèmes de qualité pour améliorer la productivité et la compétitivité : réformes économiques, infrastructures et logistique, capital humain, valorisation de la recherche et innovation, mix-énergie, autres facteurs de production et services, digitalisation de l'économie, financement du secteur privé... ; • Attraction des investissements privés dans le financement des plans d'émergence, en particulier les infrastructures ; • Informalité, entrepreneuriat et productivité.
Développement humain et émergence <ul style="list-style-type: none"> • Croissance inclusive • Politiques sociales et équité • Genre et développement • Sécurité humaine et résilience 		Inclusivité : gage de soutenabilité du processus d'émergence <ul style="list-style-type: none"> • Bonne coordination des investissements privés et publics (territorialisation des politiques publiques, aménagement du territoire, pôles régionaux de développement, financements alternatifs des infrastructures ...) • Diversification économique et création de richesses géographiquement équilibrée ; • Optimisation des externalités positives (promotion de l'emploi décent, redistribution au bénéfice des groupes vulnérables...) et minimisation des externalités négatives (cas de l'accentuation des inégalités économiques et des disparités géographiques) dans le cadre de la création de richesse. • Vision partagée et culture de l'émergence.